

	CCP2 OPERATEUR EN TELESURVEILLANCE		Version 01
			F. PROG- CCP2
	O P E R A T E U R E N T E L E S U R V E I L L A N C E		Date : 01-05-24

PUBLIC :

Tous publics voulant postuler dans la sécurité privée et y être autorisés

PRÉREQUIS :

Posséder une autorisation préalable ou provisoire délivrée par la commission régionale ou interrégionale d'agrément et de contrôle du CNAPS ou un numéro de carte professionnelle en cours de validité ;
Connaissance de la langue française, capacité à rédiger un compte-rendu par oral et par écrit (niveau test B1 du Cadre européen de référence pour les langues)

Pour les ressortissants étrangers hors Union Européenne, le titre de séjour doit avoir été délivré depuis au moins 5 ans pour le territoire français.

- Etre âgé de 18 ans minimum,
- Niveau de français correspondant au B1 du CRCL (tests réalisés au centre)
- Avoir une carte professionnelle ou une autorisation préalable mentionnant les activités de « vidéoprotection » et « télésurveillance » en cours de validité délivrée par le CNAPS

-Test d'accès au préalable : maîtrise de la langue française et test de compréhension et logique.

Pour tous : la maîtrise de la langue française est indispensable à l'oral et à l'écrit, pour l'expression et pour la compréhension. Le niveau B1 du CECRL est requis. La capacité à rédiger un compte rendu informatisé est requise également.

Connaissance en informatique souhaitable : pack Office - Windows

Une autorisation préalable à l'entrée en formation est indispensable délivrée par le Conseil National des Activités Privées de Sécurité (CNAPS).

La carte professionnelle ou l'autorisation préalable seront exigées dans le cadre de la VAE (décret n°2009-137 du 9 février 2009 et ordonnance 202-351 du 12 mars 2012).

DELAI D'ACCES :

4 semaines en moyenne sous réserve de posséder les Prérequis et l'ensemble des documents administratifs.

OBJECTIFS :

CCP2 Opérateur en télésurveillance

Acquérir les compétences théorique et pratique nécessaires pour travailler en qualité d'Opérateur en TELESURVEILLANCE

	CCP2 OPERATEUR EN TELESURVEILLANCE		Version 01
			F. PROG- CCP2
	OPERATEUR EN TELESURVEILLANCE		Date : 01-05-24

Gérer la sécurité des personnes, des lieux et des biens au moyen d'un dispositif de télésurveillance et réguler l'organisation des interventions :

Veiller au fonctionnement et à la sécurité d'un centre d'exploitation en télésurveillance

Réceptionner et traiter l'information et la communication en télésurveillance

Apporter un conseil de niveau 1 au client en télésurveillance

Déclencher et réguler l'intervention des personnes habilitées ou des services compétents

S'assurer du retour de fonctionnement à la normalité des systèmes de sécurité

EFFECTIFS :

Le nombre de participants à la formation est fixé à 12 personnes par session.

DURÉE ET ORGANISATION :

Formation : 150h soit 22 JOURS.

Examen : 7H

Le parcours pédagogique se déroule en présentiel

MOYENS PEDAGOGIQUE :

- 3 Salles
- 1 PC pédagogique entièrement équipé avec poste de télésurveillance et vidéoprotection
- Tablettes individuelles pour l'examen QCU. Ou quizz box
- Support de cours individuel remis aux participants
- Système de sécurité incendie de catégorie A (CMSI et SMSI)
- Dispositifs actionnées de sécurité (désenfumage, compartimentage, alarme)
- Extincteurs de tous les types
- Vidéo projecteurs
- Ordinateurs, Tableau blanc
- Livrets stagiaire, livret d'accueil
- Défibrillateurs semi-automatiques (DSA)
- Mannequins adulte, enfant et nourrisson
- Émetteurs-récepteurs
- PTI fonction DATI
- Téléphones
- Contrôleurs et pointeaux de ronde
- Mains courantes manuscrites et informatiques
- logiciel télésurveillance ATLANT
- Système de vidéosurveillance avec 8 cameras de différentes technologies avec PTZ

MODALITÉS D'ÉVALUATION ET VALIDATION DES BLOCS DE COMPETENCES

Épreuve module Sauveteur Secouriste du Travail durant le tronc commun : Évaluation apte ou inapte en fonction de la grille d'évaluation INRS,

Épreuve théorique : sous forme de QCM ,

Épreuve pratique individualisée sur le contexte professionnels tirés au sort (télésurveillance: Déclaration apte ou inapte en fonction de la grille d'évaluation par un jury composé de représentants de la profession).

En cas de non validation la délivrance d'un PV individuel récapitulant les acquis permet de se représenter à l'examen dans un délai maximum de 2 ans. De plus, il sera remis au candidat une attestation de réalisation.

	CCP2 OPERATEUR EN TELESURVEILLANCE		Version 01
			F. PROG- CCP2
	OPERATEUR EN TELESURVEILLANCE		Date : 01-05-24

SUITE DE PARCOURS :

Une demande de carte professionnelle, valable 5 ans, devra être déposée auprès de la délégation régionale du CNAPS. Son renouvellement passe par une formation MAC TELESURVEILLANCE (Mise à jour des connaissances).

L'obtention du CCP2 TELESURVEILLANCE permet de se présenter à la formation , CCP1 OPERATEUR VIDEOPROTECTION , la formation TFP-APS, la formation maître-chien TFP ASC, la formation aéroportuaire CQP ASA ou convoyeur de fonds, ou encore TFP A3P etc.

On peut aussi mentionner le Bac Pro Métiers de la Sécurité, le BP Agent technique de prévention et de sécurité ou le BTS MOS Management Opérationnel de la Sécurité.

Possibilité d'accéder à une formation SSIAP 1 à la suite de la formation.

TARIFS :

Prix individuel : **devis sur demande nous consulter**

Prix entreprise : nous consulter

Prix de groupe : nous consulter

Prix parcours : nous consulter



Formation ouverte aux personnes en situation de handicap sauf restriction liée à l'invalidité et/ou contre-indication médicale.

Pour plus d'informations contacter notre référent handicap : Monsieur MIZDRAK Zoran

Adresse mail : z.mizdrak@lz-training.fr

	CCP2 OPERATEUR EN TELESURVEILLANCE		Version 01
			F. PROG- CCP2
	OPERATEUR EN TELESURVEILLANCE		Date : 01-05-24

PROGRAMME

Modules

- Tronc commun :
- Certificat de compétences professionnelles (CCP) - 02. Gérer la sécurité des personnes, des lieux et des biens au moyen d'un dispositif de télésurveillance et réguler l'organisation des interventions
- Pratiques en stage d'entreprise:

Le programme

La formation se compose de 2 modules.

Durant la formation, sont inclus les contenus suivants: connaissance des principes de la République (égalité, non-discrimination, liberté de conscience, fraternité, prévention de la violence et respect de la dignité de la personne humaine), des symboles de la République française, comme le drapeau tricolore ou l'hymne national (arrêté du 5 janvier 2023).

Module 1. Acquérir les connaissances et les savoir-faire relatifs au tronc commun aux activités privées de sécurité : environnement juridique de la sécurité privée - assistance, et premiers gestes d'urgence - prévention des situations de conflits - transmission de consignes et remontée d'informations.

TRONC COMMUN SECURITE PRIVEE (42 h)Module juridique

- Module stratégique
- Gestion des premiers secours
- Gestion des risques et des situations conflictuelles
- Transmission des consignes et informations

DISPENSE DE CE MODULE POSSIBLE SI VOUS ÊTES DÉJÀ TITULAIRE D'UNE CARTE PROFESSIONNELLE.

Module 3. Gérer la sécurité des personnes, des lieux et des biens au moyen d'un dispositif de télésurveillance et réguler l'organisation des interventions : contrôle du bon fonctionnement et de la sécurité d'un centre d'exploitation - réception, traitement de l'information et de la communication en télésurveillance - déclenchement et régulation de l'intervention des personnes habilitées ou des services compétents - contrôle du retour de fonctionnement à la normalité des systèmes de sécurité

SURVEILLANCE PAR DES SYSTEMES ELECTRONIQUES DE SECURITE – TELESURVEILLANCE (105h)

LZ Training- 9 Avenue Michelet, 93400 Saint-Ouen Tél : 01 58 61 33 92 Courriel : contact@lz-training.fr

SIREN : 892 506 049 RCS BOBIGNY – SASU au capital de 1 000 €

N° de déclaration d'activité de l'organisme de formation : 11930862093 Autorisation CNAPS n° FOR-093-2029-04-26-20240789050

L'autorisation administrative préalable ne confère aucun caractère officiel à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient.

Elle n'engage en aucune manière de la responsabilité des pouvoirs publics. Article L612-14 du code de la sécurité intérieure

	CCP2 OPERATEUR EN TELESURVEILLANCE		Version 01
			F. PROG- CCP2
	O		Date : 01-05-24

- Gestion des risques
- La station de télésurveillance
- Les systèmes de sécurité électroniques
- Structure des traitements
- Le comportement vis-à-vis du clientèle **(3 semaines)**.

CERTIFICATION

L'ensemble de ces modules (2 au total) permet d'accéder au certificat CCP2 d'opérateur télésurveillance.

CCP/blocs de compétences - **Gérer la sécurité des personnes et des biens au moyen d'un dispositif de télésurveillance et réguler l'organisation des interventions** = module 1 + module 3.

A partir de l'obtention d'un CCP, vous pouvez vous présenter à l'autre CCP pour obtenir le titre professionnel dans la limite de la durée de la validité du titre.

La réussite au CCP 2 permet l'obtention de la carte professionnelle avec la mention agent de télésurveillance.